



Combien demander sur un transactionnel ?

Par **thibault1**, le **01/07/2013 à 18:46**

bonjour,
je sens venir le licenciement.....et voudrait mieux appréhender ce que je peux raisonnablement demander dans le cadre d'un transactionnel.....
fonction: directeur commercial
anciennete : 6 ans
salaire 5400 € / mois
age :54 ans
qu'en pensez vous ?
merci de votre retour.....

Par **P.M.**, le **02/07/2013 à 08:23**

Bonjour,
Déjà pour qu'une transaction soit valable, elle ne doit être négociée et conclue qu'après la réception de la notification du licenciement et il faudrait savoir à quel titre vous pourriez l'envisager si celui-ci ressort d'une cause réelle et sérieuse même si ce n'est à mon avis pas sur un forum qu'un tel dossier peut être étudié et que ce serait essentiellement le résultat d'une négociation...